

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**NOTE DE SYNTHESE RELATIVE AU RAPPORT AU
CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE**

**APPROBATION D'UN AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE MAITRISE
D'OUVRAGE DELEGUEE ENTRE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE
ET LA COMMUNE DE MARSEILLE POUR DES OPERATIONS D'ECLAIRAGE
PUBLIC : TRANCHE 2022**

Une convention de Maitrise d'Ouvrage Délégée n°Z200006COV a été conclue entre la Métropole et la commune de Marseille pour des opérations d'éclairage public.

Un premier avenant approuvé par délibération n° URBA 014-9992/21/BM du 4 juin 2021 est venu actualiser les montants de ces opérations pour l'année 2021.

Désormais, et pour permettre une poursuite des investissements et la modernisation du réseau d'éclairage public métropolitain, il s'avère nécessaire de réajuster les montants financiers pour l'année 2022.

Le présent avenant n°2 soumis à votre approbation, vise à donner mandat à la commune de Marseille, pour un montant de dépenses prévisionnelles à hauteur de 27 908 825 € TTC (en lieu et place de 17 108 825 € TTC mentionné à l'avenant n°1)

Ces dépenses seront compensées pour la Métropole par :

- un fonds de concours dont la commune se porte redevable à hauteur de 11 291 569 € TTC,
- la récupération du FCTVA pour un montant de 4 578 164 €
- l'attribution de deux subventions par le Département à hauteur de 674 217 €
- et un prélèvement sur l'attribution de compensation équivalent à 11 364 876 €.

Avenant n°2 à la Convention de Maitrise d'ouvrage déléguée
entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune de
Marseille pour des opérations d'éclairage public : tranche
2022

Entre :

La Métropole Aix-Marseille-Provence

Dont le siège est sis : Le Pharo, 58 Bd Charles Livon, 13007 MARSEILLE

Représenté par le Président du Conseil de territoire Marseille Provence, Monsieur Roland GIBERTI ou son représentant, dûment habilité par la délibération du Conseil de Territoire du 27 juin 2022

Désigné ci-après « La Métropole »

D'une part

Et,

La commune de Marseille

Dont le siège est sis : Hôtel de Ville, Quai du Port, 13002 MARSEILLE

Représentée par son Maire, Monsieur Benoît PAYAN en exercice dûment habilité par la délibération du Conseil Municipal n° _____ en date _____, pour intervenir en cette qualité aux présentes et domiciliée au dit siège

Désignée ci-après « la commune »

D'autre part

Ensemble dénommées « Les Parties »

PREAMBULE

Depuis sa création, la Métropole est compétence en matière de « création, aménagement et entretien de voirie », sur le périmètre du territoire Marseille Provence. A ce titre, elle est maître d'ouvrage de l'ensemble des travaux impactant le domaine public routier métropolitain.

Dans le cadre de l'exercice de son contrôle de légalité, le Préfet de Région, Préfet des Bouches-du-Rhône, a indiqué à plusieurs reprises que la compétence de la Métropole en matière d'aménagement métropolitain incluait l'éclairage public, « en tant qu'élément indissociable de la compétence voirie. » Dès lors, il appartient à la Métropole d'assurer pleinement cette compétence.

Cependant, dans l'immédiat, la Métropole ne dispose pas des moyens humains et matériels nécessaires à l'exercice de cette mission, dans la mesure où le transfert de l'éclairage public des voies communales n'a pas encore donné lieu à une évaluation de la charge transférée par la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Une convention de gestion a ainsi été conclue entre la Métropole et Ville de Marseille pour les opérations de fonctionnement et de grosses réparations afférents à l'éclairage public des voies.

Dans le même esprit et dans un souci de conduite optimale des opérations lancées avant le transfert, il est apparu souhaitable que les communes poursuivent l'accompagnement de certaines opérations d'investissement.

A cette fin, les articles L 2422-5 à L 2422-11 du Code de la Commande Publique permettent à la Métropole de confier, par convention de mandat, certaines des attributions relevant de la sa maîtrise d'ouvrage à l'une de ses communes membres.

Ainsi, une convention de Maitrise d'Ouvrage Déléguée n°Z200006COV, approuvée par délibération n° VOI 014-6722/19/BM en date du 26 septembre 2019, a été conclue entre la Métropole et la commune de Marseille pour des opérations d'éclairage public.

Un premier avenant rendu exécutoire le 20 septembre 2021 approuvé par délibération n° URBA 015-9993/21/BMURBA 014-9992/21/BM du 4 juin 2021 est venu actualiser les montants de ces opérations pour l'année 2021.

Désormais, et pour permettre une poursuite des investissements et la modernisation du réseau d'éclairage public métropolitain, il s'avère nécessaire de réajuster les montants financiers pour l'année 2022.

Article 1er : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de réajuster les montants financiers de la convention n°Z200006COV passée entre la Métropole Aix-Marseille Provence et la commune de Marseille concernant la délégation de maîtrise d'ouvrage des opérations d'investissement réalisées sur l'éclairage public métropolitain

Article 2 : Modalités budgétaires et financières

Les articles 5.3 et 5.4 sont modifiés ainsi :

Article 5.3 compensation

En l'absence de transfert de charges sur la compétence éclairage public, validé par la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT), l'opération doit être budgétairement neutre pour la Métropole, conformément au plan de financement en annexe 3.

*Conformément au calcul des modalités de compensation et à l'échéancier prévisionnel figurant en annexe 3 de la présente convention, l'attribution de compensation prévisionnelle de la commune pourra être minorée d'un montant total maximum prévisionnel de **11 364 876 € (onze millions trois cent soixante-quatre mille huit cent soixante-seize euros)**, soit :*

2019	2020	2021	2022	TOTAL
0 €	2 403 945 €	3 815 779 €	5 145 152 €	11 364 876 €

En cas de modification du plan de financement, ou de décalage dans l'exécution des travaux, les montants et la programmation de la compensation financière de la commune seront réajustés par voie d'avenant.

A titre prudentiel, les deux parties (Commune et Métropole) conviennent d'un échange pour un point intermédiaire sur l'exécution, avant la fin de l'exercice comptable 2022, afin de vérifier l'absence de dérive et d'ajuster le montant de l'attribution de compensation provisoire en fonction du niveau d'exécution des dépenses effectivement constatées.

Article 5.4 participation de la commune

*La commune s'engage à verser à la Métropole un fond de concours correspondant au reste à charge de l'opération sur la durée de la présente convention et dont le montant prévisionnel maximum s'élève à **11 291 569 € (onze millions deux cent quatre-vingt-onze mille cinq cent soixante-neuf euros)** soit 50% du montant HT net des subventions.*

La participation de la commune par un fond de concours est indépendante des travaux de la CLECT.

Ce fond de concours fait l'objet d'une convention dédiée qui en précise les modalités.

Ce fond de concours dont le montant définitif sera proportionnel aux demandes de remboursement de la commune sera appelé en fin d'opération.

En cas de modification du plan de financement (octroi d'une subvention par le département notamment), ou de décalage dans l'exécution des travaux, les montants et la programmation de la participation de la commune seront réajustés par voie d'avenant. »

Article 3 : Durée

L'article 6.2 est modifié ainsi :

« Article 6.2 Durée

*La présente convention couvre l'exécution de la mission pour les **exercices 2019 à 2022**. Elle cessera de produire ses effets à la fin de l'exécution financière.*

La Commune sera tenue de remettre à la Métropole, en fin de mission :

- *L'ensemble des études et dossiers afférents à cette opération,*
- *Une collection complète des plans des ouvrages tels qu'ils auront été effectivement exécutés, dont une version numérique,*
- *Tous les documents, notices d'emploi ou d'entretien (etc.) nécessaires à l'entretien et à l'exploitation,*
- *Tous les dossiers de mise en œuvre des garanties.*

Ces documents seront la propriété de la Métropole qui pourra les utiliser sous réserve des droits des architectes et concepteurs relevant de leur propriété intellectuelle.

A l'achèvement de la mission de la commune, la Métropole prendra en charge directement la mise en jeu et la gestion de la garantie de parfait achèvement et de la

garantie dommage - ouvrage. »

Article 4 : Liste des travaux

L'annexe 1 de la convention initiale est modifiée et remplacée. La liste des travaux en annexe du présent avenant devient l'annexe n°1 de la convention.

Article 5 : Plan de financement

L'annexe 2 de la convention initiale est modifiée et remplacée. Les plans de financement en annexe du présent avenant deviennent l'annexe 2 de la convention.

Article 6 : Calcul des modalités de compensation

L'annexe 3 de la convention initiale est modifiée et remplacée. Le calcul des modalités de compensation en annexe du présent avenant devient l'annexe 3 de la convention.

Article 7 – Divers

Les autres stipulations de la convention restent inchangées.

Article 8 : Prise d'effet

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait à

Le

Pour la
Métropole Aix-Marseille Provence

Roland GIBERTI

Fait à

Le

Pour la
Commune de Marseille

Benoit PAYAN

ANNEXE : 1				
	Montants		Nouveaux Montants	
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC
Travaux de modernisation d'éclairage Secteur 1/7	833 333 €	1 000 000 €	833 333 €	1 000 000 €
Travaux de modernisation d'éclairage Secteur 2/3	416 667 €	500 000 €	416 667 €	500 000 €
Travaux de modernisation d'éclairage Secteur 4/5	562 500 €	675 000 €	562 500 €	675 000 €
Travaux de modernisation d'éclairage Secteur 6/8	1 166 667 €	1 400 000 €	1 166 667 €	1 400 000 €
Travaux de modernisation d'éclairage Secteur 9/10	833 333 €	1 000 000 €	833 333 €	1 000 000 €
Travaux de modernisation d'éclairage Secteur 11/12	916 667 €	1 100 000 €	916 667 €	1 100 000 €
Travaux de modernisation d'éclairage Secteur 13/14	1 041 667 €	1 250 000 €	1 041 667 €	1 250 000 €
Travaux de modernisation d'éclairage Secteur 15/16	416 667 €	500 000 €	416 667 €	500 000 €
DT/DICT Géoréférencement réseaux d'éclairage	833 333 €	1 000 000 €	833 333 €	1 000 000 €
Déploiement horloges astronomiques	666 667 €	800 000 €	666 667 €	800 000 €
Réfection éclairage Boulevard Michelet	391 667 €	470 000 €	391 667 €	470 000 €
Réfection éclairage Cours Julien	150 000 €	180 000 €	150 000 €	180 000 €
Réfection éclairage Boulevard Romain Rolland	320 833 €	385 000 €	320 833 €	385 000 €
Réfection éclairage secteur Loubon/National/Belle de mai	170 833 €	205 000 €	170 833 €	205 000 €
Réfection éclairage Corniche Kennedy T2	616 667 €	740 000 €	616 667 €	740 000 €
Réfection éclairage Cours Honoré Estienne d'Orves	38 333 €	46 000 €	38 333 €	46 000 €
Enfouissement réseaux les Goudes	303 188 €	363 825 €	303 188 €	363 825 €
Travaux de modernisation et requalification du parc d'éclairage	4 541 667 €	5 450 000 €	11 708 333 €	14 050 000 €
Escalier Saint Charles	36 667 €	44 000 €	620 000 €	744 000 €
Mise en sécurité des armoires de commande	0 €	0 €	1 250 000 €	1 500 000 €
TOTAL	14 257 354 €	17 108 825 €	23 257 354 €	27 908 825 €

ANNEXE 2 : Plan de financement					
2.1 Travaux de modernisation d'éclairage Secteur 1/7					
DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant TTC	
Travaux	833 333 €	1 000 000 €	Commune	835 960 €	
			FCTVA	164 040 €	
TOTAL	833 333 €	1 000 000 €	TOTAL	1 000 000 €	
Echéancier prévisionnel de paiement					
Nature de la dépense	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Etudes	0 €	10 000 €	54 000 €	0 €	64 000 €
Travaux	0 €	400 000 €	175 500 €	360 500 €	936 000 €
TOTAL	0 €	410 000 €	229 500 €	360 500 €	1 000 000 €

2.2 Travaux de modernisation d'éclairage Secteur 2/3					
DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant TTC	
Travaux	416 667 €	500 000 €	Commune	417 980 €	
			FCTVA	82 020 €	
TOTAL	416 667 €	500 000 €	TOTAL	500 000 €	
Echéancier prévisionnel de paiement					
Nature de la dépense	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Etudes	0 €	10 000 €	10 000 €	0 €	20 000 €
Travaux	0 €	190 000 €	185 000 €	105 000 €	480 000 €
TOTAL	0 €	200 000 €	195 000 €	105 000 €	500 000 €

2.3 Travaux de modernisation d'éclairage Secteur 4/5					
DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant TTC	
Travaux	562 500 €	675 000 €	Commune	564 273 €	
			FCTVA	110 727 €	
TOTAL	562 500 €	675 000 €	TOTAL	675 000 €	
Echéancier prévisionnel de paiement					
Nature de la dépense	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Etudes	0 €	10 000 €	10 000 €	0 €	20 000 €
Travaux	0 €	540 000 €	34 000 €	81 000 €	655 000 €
TOTAL	0 €	550 000 €	44 000 €	81 000 €	675 000 €

2.4 Travaux de modernisation d'éclairage Secteur 6/8					
DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant TTC	
Travaux	1 166 667 €	1 400 000 €	Commune	1 170 344 €	
			FCTVA	229 656 €	
TOTAL	1 166 667 €	1 400 000 €	TOTAL	1 400 000 €	
Echéancier prévisionnel de paiement					
Nature de la dépense	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Etudes	0 €	10 000 €	10 000 €	0 €	20 000 €
Travaux	0 €	1 290 000 €	62 500 €	27 500 €	1 380 000 €
TOTAL	0 €	1 300 000 €	72 500 €	27 500 €	1 400 000 €

2.5 Travaux de modernisation d'éclairage Secteur 9/10					
DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant TTC	
Travaux	833 333 €	1 000 000 €	Commune	835 960 €	
			FCTVA	164 040 €	
TOTAL	833 333 €	1 000 000 €	TOTAL	1 000 000 €	
Echéancier prévisionnel de paiement					
Nature de la dépense	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Etudes	0 €	10 000 €	10 000 €	0 €	20 000 €
Travaux	0 €	240 000 €	359 000 €	381 000 €	980 000 €
TOTAL	0 €	250 000 €	369 000 €	381 000 €	1 000 000 €

2.6 Travaux de modernisation d'éclairage Secteur 11/12					
DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant TTC	
Travaux	916 667 €	1 100 000 €	Commune	919 556 €	
			FCTVA	180 444 €	
TOTAL	916 667 €	1 100 000 €	TOTAL	1 100 000 €	
Echéancier prévisionnel de paiement					
Nature de la dépense	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Etudes	0 €	10 000 €	10 000 €	0 €	20 000 €
Travaux	0 €	340 000 €	592 000 €	148 000 €	1 080 000 €
TOTAL	0 €	350 000 €	602 000 €	148 000 €	1 100 000 €

2.7 Travaux de modernisation d'éclairage Secteur 13/14					
DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant TTC	
Travaux	1 041 667 €	1 250 000 €	Commune	1 044 950 €	
			FCTVA	205 050 €	
TOTAL	1 041 667 €	1 250 000 €	TOTAL	1 250 000 €	
Echéancier prévisionnel de paiement					
Nature de la dépense	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Etudes	0 €	10 000 €	10 000 €	0 €	20 000 €
Travaux	0 €	490 000 €	524 000 €	216 000 €	1 230 000 €
TOTAL	0 €	500 000 €	534 000 €	216 000 €	1 250 000 €

2.8 Travaux de modernisation d'éclairage Secteur 15/16					
DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant TTC	
Travaux	416 667 €	500 000 €	Commune	417 980 €	
			FCTVA	82 020 €	
TOTAL	416 667 €	500 000 €	TOTAL	500 000 €	
Echéancier prévisionnel de paiement					
Nature de la dépense	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Etudes	0 €	10 000 €	10 000 €	0 €	20 000 €
Travaux	0 €	442 500 €	0 €	37 500 €	480 000 €
TOTAL	0 €	452 500 €	10 000 €	37 500 €	500 000 €

2.9 DT/DICT GEOREFERENCEMENT RESEAUX D'ECLAIRAGE					
DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant TTC	
Etudes	833 333 €	1 000 000 €	Commune	835 960 €	
			FCTVA	164 040 €	
TOTAL	833 333 €	1 000 000 €	TOTAL	1 000 000 €	
Echéancier prévisionnel de paiement					
Nature de la dépense	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Etudes	0 €	500 000 €	379 000 €	121 000 €	1 000 000 €
Travaux	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	0 €	500 000 €	379 000 €	121 000 €	1 000 000 €

2.10 DEPLOIEMENT HORLOGES ASTRONOMIQUES					
DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant TTC	
Travaux	666 667 €	800 000 €	Commune	668 768 €	
			FCTVA	131 232 €	
TOTAL	666 667 €	800 000 €	TOTAL	800 000 €	
Echéancier prévisionnel de paiement					
Nature de la dépense	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Etudes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Travaux	0 €	0 €	788 500 €	11 500 €	800 000 €
TOTAL	0 €	0 €	788 500 €	11 500 €	800 000 €

2.11 Réfection éclairage Boulevard Michelet					
DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant TTC	
Travaux	391 667 €	470 000 €	Commune	392 901 €	
			FCTVA	77 099 €	
TOTAL	391 667 €	470 000 €	TOTAL	470 000 €	
Echéancier prévisionnel de paiement					
Nature de la dépense	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Etudes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Travaux	0 €	470 000 €	0 €	0 €	470 000 €
TOTAL	0 €	470 000 €	0 €	0 €	470 000 €

2.12 Réfection éclairage Cours Julien					
DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant TTC	
Travaux	150 000 €	180 000 €	Commune	150 473 €	
			FCTVA	29 527 €	
TOTAL	150 000 €	180 000 €	TOTAL	180 000 €	
Echéancier prévisionnel de paiement					
Nature de la dépense	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Etudes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Travaux	0 €	180 000 €	0 €	0 €	180 000 €
TOTAL	0 €	180 000 €	0 €	0 €	180 000 €

2.13 Réfection éclairage Boulevard Romain Rolland					
DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant TTC	
Travaux	320 833 €	385 000 €	Commune	321 845 €	
			FCTVA	63 155 €	
TOTAL	320 833 €	385 000 €	TOTAL	385 000 €	
Echéancier prévisionnel de paiement					
Nature de la dépense	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Etudes	0 €	2 000 €	0 €	0 €	2 000 €
Travaux	0 €	0 €	383 000 €	0 €	383 000 €
TOTAL	0 €	2 000 €	383 000 €	0 €	385 000 €

2.14 Réfection éclairage secteur Loubon / National / Belle de Mai					
DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant TTC	
Travaux	170 833 €	205 000 €	Commune	171 372 €	
			FCTVA	33 628 €	
TOTAL	170 833 €	205 000 €	TOTAL	205 000 €	
Echéancier prévisionnel de paiement					
Nature de la dépense	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Etudes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Travaux	0 €	205 000 €	0 €	0 €	205 000 €
TOTAL	0 €	205 000 €	0 €	0 €	205 000 €

2.15 Réfection éclairage Corniche Kennedy					
DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant TTC	
Travaux	616 667 €	740 000 €	Commune	186 943 €	
			CD13	431 667 €	
			FCTVA	121 390 €	
TOTAL	616 667 €	740 000 €	TOTAL	740 000 €	
Echéancier prévisionnel de paiement					
Nature de la dépense	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Etudes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Travaux	0 €	0 €	0 €	740 000 €	740 000 €
TOTAL	0 €	0 €	0 €	740 000 €	740 000 €

2.16 Réfection éclairage Cours Honoré Estienne d'Orves					
DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant TTC	
Travaux	38 333 €	46 000 €	Commune	38 454 €	
			FCTVA	7 546 €	
TOTAL	38 333 €	46 000 €	TOTAL	46 000 €	
Echéancier prévisionnel de paiement					
Nature de la dépense	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Etudes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Travaux	0 €	0 €	0 €	46 000 €	46 000 €
TOTAL	0 €	0 €	0 €	46 000 €	46 000 €

2.17 Enfouissement des réseaux Les Goudes					
DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant TTC	
Travaux	303 188 €	363 825 €	Commune	61 593 €	
			CD13	242 550 €	
			FCTVA	59 682 €	
TOTAL	303 188 €	363 825 €	TOTAL	363 825 €	
Echéancier prévisionnel de paiement					
Nature de la dépense	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Etudes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Travaux	0 €	363 825 €	0 €	0 €	363 825 €
TOTAL	0 €	363 825 €	0 €	0 €	363 825 €

2.18 travaux de modernisation et requalification du parc d'éclairage					
DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant TTC	
Travaux	11 708 333 €	14 050 000 €	Commune	11 745 238 €	
			FCTVA	2 304 762 €	
TOTAL	11 708 333 €	14 050 000 €	TOTAL	14 050 000 €	
Echéancier prévisionnel de paiement					
Nature de la dépense	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Etudes	0 €	0 €	100 000 €	100 000 €	200 000 €
Travaux	0 €	0 €	5 350 000 €	8 500 000 €	13 850 000 €
TOTAL	0 €	0 €	5 450 000 €	8 600 000 €	14 050 000 €

2.19 Escalier Saint Charles					
DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant TTC	
Travaux	620 000 €	744 000 €	Commune	621 954 €	
			FCTVA	122 046 €	
TOTAL	620 000 €	744 000 €	TOTAL	744 000 €	
Echéancier prévisionnel de paiement					
Nature de la dépense	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Etudes	0 €	0 €	44 000 €	0 €	44 000 €
Travaux	0 €	0 €	0 €	700 000 €	700 000 €
TOTAL	0 €	0 €	44 000 €	700 000 €	744 000 €

2.20 Mise en sécurité des armoires de commandes					
DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant TTC	
Travaux	1 250 000 €	1 500 000 €	Commune	1 253 940 €	
			FCTVA	246 060 €	
TOTAL	1 250 000 €	1 500 000 €	TOTAL	1 500 000 €	
Echéancier prévisionnel de paiement					
Nature de la dépense	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Etudes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Travaux	0 €	0 €	0 €	1 500 000 €	1 500 000 €
TOTAL	0 €	0 €	0 €	1 500 000 €	1 500 000 €

2.20 synthèse					
DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant	
Travaux	23 257 354 €	27 908 825 €	Commune	22 656 444 €	
			CD13	674 217 €	
			FCTVA	4 578 164 €	
TOTAL	23 257 354 €	27 908 825 €	TOTAL	27 908 825 €	
Echéancier prévisionnel de paiement					
Nature de la dépense	2 019	2 020	2 021	2 022	TOTAL
Etudes	0 €	582 000 €	647 000 €	221 000 €	1 450 000 €
Travaux	0 €	5 151 325 €	8 453 500 €	12 854 000 €	26 458 825 €
TOTAL	0 €	5 733 325 €	9 100 500 €	13 075 000 €	27 908 825 €

ANNEXE 3 : Modalités du remboursement des travaux, calcul des montants de compensation et de participation de la commune							
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Total dépenses TTC prévisionnel	0 €	5 733 325 €	9 100 500 €	13 075 000 €	0 €	0 €	27 908 825 €
Financement							
Métropole	0 €	4 792 830 €	7 607 654 €	10 255 960 €	0 €	0 €	22 656 444 €
CD 13	0 €	0 €	0 €	674 217 €	0 €	0 €	674 217 €
FCTVA	0 €	0 €	0 €	940 495 €	1 492 846 €	2 144 823 €	4 578 164 €
Total	0 €	4 792 830 €	7 607 654 €	11 870 672 €	1 492 846 €	2 144 823 €	27 908 825 €
Compensation communale							
Attribution de compensation	0 €	2 403 945 €	3 815 779 €	5 145 152 €	0 €	0 €	11 364 876 €
Fonds de concours	0 €	2 388 885 €	3 791 875 €	5 110 808 €	0 €	0 €	11 291 569 €
Total	0 €	4 792 830 €	7 607 654 €	10 255 960 €	0 €	0 €	22 656 444 €